

# CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

## Règlement N° 59-2019

### Règlement pour imposer des droits pour des services rendus par la municipalité

(consolidé avec les règlements N° 40-2020 et N° 43-2020)

---

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 391 (1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, c.25, une municipalité peut imposer des droits pour des services ou des activités exercées par ou au nom de toutes personnes, et;

**ATTENDU** qu' il est jugé opportun de réviser et de mettre à jour le règlement N° 36-2007 et les droits imposés pour les services ou les activités rendus par la Ville.

**PAR CONSÉQUENT**, le conseil municipal de la Corporation de la Ville de Hawkesbury adopte ce qui suit:

1. **QUE** les droits indiqués dans les Annexes "A", "B", "C", "D", "E", "F", "G" et "H" ci-jointes et en faisant partie de ce règlement soient imposés pour les services rendus par la Ville, à moins d'être clairement indiqué dans les annexes, ces droits ne sont pas sujets aux taxes provinciales et fédérales.
2. **QUE** l'article 6.2 du règlement N° 11-2019 concernant les fausses alarmes de feu soit remplacé par ce qui suit:

"QUE les droits indiqués dans le règlement des Droits administratifs, tels que modifiés, soient prélevés contre le Propriétaire pour la deuxième fausse alarme dans une période de douze (12) mois suivant la première fausse alarme et pour toute autre fausse alarme durant la même période de douze (12) mois."
3. **QUE** ces droits soient révisés chaque année et modifiés si nécessaire.
4. **QU'UN** frais administratif de 15% soit chargé sur toutes les dépenses engendrées par la Ville dans le but de faire respecter tous règlements municipaux ou pour tous autres services rendus et pour lesquels ces dépenses sont rechargées aux contribuables.
5. **QUE** tous les droits administratifs mentionnés dans le règlement présent doivent être payés d'avance.
6. **QUE** ce règlement soit connu comme étant "le règlement des droits administratifs".
7. **QUE** le règlement N° 36-2007 soit par le présent abrogé.

8. **QUE** ce règlement entre en vigueur dès son adoption.

**LU EN PREMIÈRE, DEUXIÈME ET ADOPTÉ EN TROISIÈME LECTURE  
CE 12<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2019.**

---

**Paula Assaly, Maire**

---

**Christine Groulx, Greffière**

**ANNEXE « A »  
du  
Règlement N° 59-2019**

**Finance**

Déclaration écrite du trésorier concernant les arriérés d'impôt sur chaque parcelle de terrain tel qu'indiqué dans le rôle d'évaluation	90.00\$
Certificat de taxes	90.00\$
Relevé de compteur d'eau	60.00\$
Chèque retourné par une institution financière	35.00\$
Photocopies (tous les départements)	Par copie 0.50\$ Plus taxes

**ANNEXE « B »  
du  
Règlement N° 59-2019**

**Urbanisme**

Demande, recherche, empiètement, bon de travail et tout autre document	90.00\$
---	---------

**ANNEXE « C »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Services techniques**

Conteneur de recyclage bleu (le premier est gratuit)	15.00\$ Taxes comprises
--	----------------------------

**ANNEXE « D »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**

**Les services du greffe et des officiers des règlements**

Service d'un Commissaire pour les prestations de serments ou les affidavits à l'exception de la preuve de vie du résident	(résident ) 20.00\$ (non-résident) 30.00\$
Permis d'inhumation	25.00\$
Permis d'inhumation (si la mort s'est produite en dehors de Hawkesbury - en remplissant le Formulaire 17)	40.00\$
Émission des permis de mariage	130.00\$
Permis pour les ventes de garage (pour 2 jours consécutifs)	10.00\$
Contester une décision Normes des biens-fonds, dérogations mineures, taxi, enseignes, règlement concernant les animaux domestiques, comité de révision des clôtures (modifié par le règlement N° 40-2020)	250.00\$
Licence pour chien	(si renouvelée avant le 15 mars) 15.00\$ (après le 15 mars) 25.00\$  (émise en novembre et décembre, inclut l'année suivante) 25.00\$
Nouveaux arrivants (avec une preuve d'immatriculation dans une autre municipalité)	10.00\$
Remplacement d'une médaille de chien perdu	5.00\$
Chenil	450.00\$
Maison d'accueil pour animaux	Frais d'inscription 200\$
Frais de mise à la fourrière	Première journée 80.00\$ Chaque jour suivant 40.00\$
Enregistrement des animaux exotiques	5.00\$

**ANNEXE « E »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Service des incendies**

<b>Feu à ciel ouvert</b>		
Permis de feu		35.00\$
Salle de conférence	Demi journée	60.00\$
	Journée complète	120.00\$ Plus taxes
<b>Consultation de dossiers</b>		
Consultation de dossiers, lettre de conformité, rapport de confirmation d'un incident, etc.		90.00\$
<b>Frais pour les systèmes d'alarmes de feu - fausses alarmes</b>		
Première fausse alarme dans une période de 12 mois		Aucun frais
Deuxième fausse alarme dans une période de 12 mois		300.00\$
Troisième fausse alarme et plus dans une période de 12 mois		1,000.00\$
<b>Camion d'incendie</b>		
Autopompe par heure		550.00\$
Camion-échelle par heure		1,450.00\$
Camion-échelle pour chaque heure additionnelle		875.00\$ Plus taxes
<b>Formation d'extincteur</b>		
Par participant (minimum de 8)		15.00\$ Plus taxes
<b>Inspection de tuyaux d'incendie</b>	Colle 38-45 mm	10.00\$
	Colle 65 mm	14.00\$
	Colle 100 mm	24.00\$
		Plus taxes

**ANNEXE « E »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Service des incendies**

**ANNEXE « E »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Service des incendies**

<b>Pompiers en surveillance</b>	Taux horaire	200.00\$
<b>Obligatoire ou si demandé, inclut 1 véhicule et 2 pompiers</b>		Plus taxes
<b>Calibration de détecteur de gaz</b>		
Mx-4 Industrial Scientific		40.00\$
		Plus taxes
<b>Inspection et inspection de suivi</b>		
Sous 600 mètres carrés, sans excéder 2 heures		150.00\$
600-2 000 mètres carrés, sans excéder 3 heures		225.00\$
Plus de 2 000 mètres carrés, sans excéder 5 heures		300.00\$
Taux horaire additionnel (lorsque le temps régulier est excédé)		75.00\$
Charge d'occupant		50.00\$
Lettre de conformité /Inspection pour permis alcool /Occasion spéciale/Inspection de permis		150.00\$
Inspection des garderies avec permis		89.00\$
		Plus taxes
<b>Autres inspections</b>		
Inspection pour une demande de licence d'alcool		150.00\$
Inspection de véhicule de rafraîchissement ou de camion-restaurant (aussi appelé un camion de cuisine de rue)		100.00\$
		Plus taxes
<b>Programme de monoxyde de carbone et de détecteur de fumée</b>		
Installation d'un détecteur de fumée fonctionnant sur piles		60.00\$

**ANNEXE « E »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Service des incendies**

Installation d'un détecteur de fumée et de monoxyde de carbone	85.00\$
Batteries de 9 volts	5.00\$
Batteries 2 X 2 AA 1.5 volt	5.00\$
Installation d'un détecteur de fumée à lithium de 10 ans	80.00\$
Installation d'un détecteur de fumée et de monoxyde de carbone à lithium de 10 ans	95.00\$ Plus taxes
<b>Remplissage de bouteille APRA</b>	
30 minutes	7.50\$
45 minutes	8.50\$ Plus taxes
<b>Pompiers professionnels</b>	
Première heure	93.30\$
Chaque heure après la première, arrondie à la demi-heure	69.98\$
<b>Officiers aux communication</b>	
Première heure	66.13\$
Chaque heure après la première, arrondie à la demi-heure	49.60\$
<b>Pompiers volontaires</b>	
Première heure	45.79\$
Chaque heure après la première, arrondie à la demi-heure	30.53\$
Chaque heure durant neuf (9) jours fériés déclarés	45.79\$
Chaque heure durant trois (3) jours fériés déclarés	61.05\$
<b>Les coûts des pompiers en surveillance</b>	

**ANNEXE « E »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Service des incendies**

Taux horaire	200.00\$ Plus taxes
--------------	------------------------

<b>Nettoyage de fonds des tenues de combat</b>	
Par tenue	55.00\$ Plus taxes
Lames pour tronçonneuse et essence	56.25\$
Scie à ventilation	500.00\$
Remplissage des bouteilles d'air	16.00\$
Test hydrostatique des bouteilles d'air (si nécessaire) (par bouteille)	48.69\$
Véhicule d'incendie (taux par heure)	500.00\$ Plus taxes
<b>Camion élévateur</b>	
Première heure	1,450.00\$
Chaque heure additionnelle	875.00\$ Plus taxes
Mousse de catégorie "A" (5 gallons)	131.25\$ Plus taxes
<b>Nettoyeur spécial pour l'équipement du service des incendies</b>	
Savon pour camion	66.74\$
Cire et produit de réparation de camion	93.50\$
Savon dégraissant pour camion	76.19\$
Savon de nettoyage pour les tenues de feu	81.19\$
Savon APRA	76.45\$
Bombe de poudre sèche en aérosol (DSPA) (par unité)	1 368.75\$

**ANNEXE « E »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**  
**Service des incendies**

Produit absorbant	
44 L	58.75\$
5 lbs	25.63\$
Mousse d'extinction	
20 L	180.00\$
	Plus taxes

**ANNEXE « F »  
du  
Règlement N° 59-2019**

**Service des loisirs et du tourisme**

Usage exclusif de la piscine incluant deux sauveteurs		106.00\$/heure
	Sauveteur additionnel	31.00\$/heure
Hôpital		63.00\$/heure
Couloir		26.00\$/heure
Club de natation ORCA		67.00\$/heure
Écoles		67.00\$/heure
Lessons privées		26.10\$/0.5 heure
Lessons semi-privées		20.00\$/0.5 heure Taxes comprises
Salle multifonctionnelle au complexe sportif Robert Hartley	Public	20.00\$/heure - court 90.00\$/heure – salle
	Association et écoles locales	10\$/heure – court 60.00\$/heure – salle
	Location par entreprise	1 266\$ pour 8 heures (si une fermeture en soirée est nécessaire, le coût est par heure, pour un total des heures requises) Taxes comprises
Salle communale du complexe sportif Robert Hartley	Réunion / assemblée pour organismes à but non lucratif	0.00\$ pour 1 à 3 heures
	Activités hebdomadaires pour organismes à but non lucratifs	20.00\$/heure
	Location privée	30.00\$/heure
	Célébrations aqua et glace	0.00\$ de 1 à 3 heures
	Évènement pour organismes à but non lucratif avec aucun service de bar	152.00\$ pour 8 heures
	Évènement pour organismes à but non lucratif avec service de bar	233.00\$ pour 8 heures
	Collecte de fonds avec aucun service de bar	0.00\$

**ANNEXE « F »  
du  
Règlement N° 59-2019**

**Service des loisirs et du tourisme**

	pour 8 heures
	Collecte de fonds avec un service de bar 81.00\$ pour 8 heures
	Évènement privé avec aucun service de bar 203.00\$ pour 8 heures
	Évènement privé avec service de bar 284.00\$ pour 8 heures Taxes comprises
Glace du complexe sportif Robert Hartley	Association 144.00\$/heure Écoles 76.00\$/heure Hockey mineur 119.00\$/heure Club de patinage artistique 119.00\$/heure Hawkesbury Hawks – pratiques 120.50\$/heure Hawkesbury Hawks – parties 145.80\$/heure  Locations de dernière minute (96 heures) 97.00\$/heure Locations de jour (7h00 à 17h00) 118.00\$/heure Locations de nuit et de fin de semaine (après 17h00) 196.00\$/heure Tournoi adulte 172.00\$/heure Tournoi hockey mineur 132.00\$/heure Célébrations sur glace 122.00\$/heure Salon professionnel sur dalle de béton 1 246.00\$/heure Présentation sur dalle de béton 1 169\$/heure Taxes comprises
Parcs	Évènement pour organismes à but non lucratif – toujours gratuit
	Baseball / terrain de soccer Adulte général 20.00\$/heure
	Locations de fin de semaine 240.00\$ pour 3 jours (samedi et dimanche – gratuit les vendredi soirs)
	Kiosques à la Place des pionniers public 500.00\$ / 3 mois
	Kiosques à la Place des pionniers pour organismes à but non lucratif Gratuit 2 jours 3 mois – sur demande

**ANNEXE « F »  
du  
Règlement N° 59-2019**

**Service des loisirs et du tourisme**

	Parc de la Confédération public – sans électricité 20.00\$/heure Parc de la Confédération public – électricité de base 30.00\$/heure 150.00\$ pour 8 heures (chargé pour 5 heures + 3 heures gratuites)
	Parc de la Confédération évènement pour organismes à but non lucratif – sans électricité gratuit 1 heure Parc de la Confédération évènement pour organismes à but non lucratif – électricité de base 20.00\$/heure 100.00\$ pour 8 heures (chargé pour 5 heures + 3 heures gratuites) Taxes comprises
Nettoyage du pavillon avant évènement	20.00\$ Location de chaises 1.00\$ chaque Location de tables 4.00\$ chaque Taxes comprises
Permis de stationnement	Résident (émission initiale) 5.00\$ Non-résident (par saison) 100.00\$ Billet d'admission pour la journée 10.00\$ Remplacement pour une perte ou un permis de stationnement endommagé 5.00\$ Taxes comprises
Ancrage de bateau au parc de la Confédération	24 heures 15.00\$ Taxes comprises
Stationnement de nuit pour les VR	24 heures 25.00\$ Taxes comprises

- Des locations dont la majorité des participants sont âgés de 15 ans et moins ne sont pas taxables

**ANNEXE « G »**  
**du**  
**Règlement N° 59-2019**

**Travaux publics**

Main-d'oeuvre	Taux horaire selon la convention collective et l'échelle salariale en vigueur plus prestations de 20%
	Plus taxes
<b>Machineries</b>	
Chargeur L4	98.55\$/heure
Chargeur L5	98.55\$/heure
Inter	58.95\$/heure
Cueillette	15.90\$/heure
Fourgonnette Step-Van	15.90\$/heure
Pelle rétrocaveuse	49.50\$/heure
Soudeuse Cannox	21.30\$/heure
Génératrice	48.00\$/heure
Balai de rue	149.00\$/heure
Boîte chauffante	42.70\$/heure
Rouleau	42.70\$/heure
Compresseur	17.85\$/heure
Kubota	25.40\$/heure
Screco	49.34\$/heure
Feu de circulation	12.00\$/heure
	Plus taxes

**ANNEXE « H »  
du  
Règlement N° 59-2019**

**Environnement**

<p>Frais pour dégeler les services d'eau privés pour un travail commençant durant les heures d'ouverture régulières. Minimum d'une heure et les frais sont arrondis à la prochaine demi-heure</p>	<p>147.02\$ Plus taxes</p>						
<p>Frais pour dégeler les services d'eau privés pour un travail commençant après les heures d'ouverture régulières. Minimum de trois heures et les frais sont arrondis à la prochaine demi-heure.</p> <p>Les heures suivantes doivent être chargées basé sur le taux horaire des heures d'ouverture régulières.</p>	<p>339.37\$ Plus taxes</p> <p>147.02\$ Plus taxes</p>						
<p>Frais pour remplir un camion-citerne à partir de l'usine de filtration d'eau</p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Camion-citerne de &lt;5,000 GI</td> <td style="text-align: right;">75.00\$</td> </tr> <tr> <td>Camion-citerne de &gt;5,000 GI</td> <td style="text-align: right;">140.00\$</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Plus taxes</td> </tr> </table>	Camion-citerne de <5,000 GI	75.00\$	Camion-citerne de >5,000 GI	140.00\$		Plus taxes
Camion-citerne de <5,000 GI	75.00\$						
Camion-citerne de >5,000 GI	140.00\$						
	Plus taxes						